

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Etude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la
Métropole - SDODM - 1ère phase sur le périmètre de la voie de ceinture
ferroviaire
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour atteindre les objectifs très ambitieux du plan climat de Bordeaux Métropole, à savoir augmenter la part modale des transports en commun, qui était de 11% en 2009, à un niveau de 15% en 2020 et de 20% en 2050, la complémentarité des réseaux de transport collectif dans l'agglomération bordelaise est essentielle et s'inscrit dans le cadre global des réflexions du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), visant à la mise en place d'un réseau structurant mieux articulé et mieux maillé.

Si, en sus des modes actifs, le réseau de transport urbain est l'outil idéal des déplacements de courtes et de moyennes distances (jusqu'à 10 km), pour lesquels il doit offrir un haut niveau de fréquence et de vitesse commerciale, il ne peut répondre que de manière imparfaite aux besoins de déplacements plus longs, notamment ceux qui ont pour origine et destination l'extérieur du territoire de Bordeaux Métropole, qui représentent 1 déplacement sur 4 sur notre agglomération.

Pour offrir aux habitants du périurbain des solutions compétitives par rapport à l'utilisation « auto-solistre » de l'automobile, notre établissement s'engage sur l'ensemble des modes suivants :

- le covoiturage qui, en contrepartie d'un investissement public minime voire même nul, peut offrir à ses utilisateurs des solutions performantes en termes de temps de parcours, tout en favorisant grandement le lien social et le pouvoir d'achat ; Bordeaux Métropole poursuit sa collaboration avec le Département en la matière, conformément aux engagements pris dans sa charte des mobilités, et lancera dans des expérimentations innovantes avec des partenaires économiques locaux dans les prochains mois ;
- le développement du transport par car, là où il n'y a pas de réseau ferroviaire. Les interventions du séminaire sur l'utilisation de la rocade par les transports en commun et le covoiturage ont permis de montrer que des lignes de car périurbaines fréquentes, rapides grâce à l'utilisation des voies de type autoroutier et la mise en place d'aménagements spécifiques (voie réservée, priorité aux échangeurs), bien connectées avec les points nodaux du réseau de transport urbain, pouvaient

- atteindre des parts modales significatives, comme c'est le cas à Madrid, dans les Bouches-du-Rhône (10 000 usagers/jour sur la ligne de car Aix-Marseille) ou encore à Grenoble. Bordeaux Métropole souhaite collaborer avec le Département et la Région en la matière dans le cadre d'un futur syndicat mixte de transports qu'elle appelle de ses vœux ;
- et bien évidemment, partout où il existe, le réseau ferroviaire qui présente les temps de parcours les plus compétitifs et les plus grandes capacités de transport.

Le réseau ferroviaire français, fort de 30 000 km de lignes, et notamment le réseau ferroviaire régional qui est depuis 10 ans sous l'autorité des Régions, doit relever plusieurs enjeux, parmi lesquels :

- le vieillissement des infrastructures, dont certaines datent désormais de près de 150 années, et qui a entraîné en 2013 le lancement par l'Etat et le nouveau gestionnaire unifié du réseau Réseau ferré de France (RFF) et la société nationale des chemins de fer français (SNCF) ayant fusionné d'un « Grand plan de modernisation du réseau » (GPMR), pour un montant d'investissements, au plan national, de 15 Mds€ sur six ans ;
- la complexité issue du haut niveau d'exigence technique et de sécurité imposé par l'outil ferroviaire, notamment au regard de l'impact d'un potentiel accident ;
- l'importance des budgets à mobiliser pour le fonctionnement, l'entretien et les nouveaux investissements sur le réseau, alors même que la dette en la matière est déjà fort lourde (33 Mds€ de dette fin 2013 pour RFF).

Dans l'agglomération bordelaise, marquée par la constitution d'une étoile ferroviaire autour du nœud matérialisé par la gare de Bordeaux Saint-Jean, les enjeux particuliers sont les suivants :

- l'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV) va avoir des impacts importants sur la structuration des offres ferroviaires compte tenu de l'évolution des capacités et des sillons qu'elle engendre ;
- le développement de nouveaux services périurbains, notamment en évitant le passage obligé par la gare Saint-Jean, grâce à l'optimisation des infrastructures existantes (ligne ferroviaire de ceinture), mais aussi à l'utilisation des investissements en cours ou à venir (projet du triangle des échoppes à Pessac notamment et l'intégration à plus long terme des incidences du projet GPSO (Grands projets du sud-ouest). Se pose notamment la question du renforcement des fréquences sur les gares existantes, par exemple en rive droite ou à Pessac Alouette, de la remise en service d'anciennes gares (Talence-Médoquine) et de la création de services diamétraux (rive droite-bassin d'Arcachon, Médoc-bassin d'Arcachon...) ; la question de l'équilibre et de la concurrence pour les sillons existants entre ces services urbains et périurbains, et les services de plus longue distance, à moins fort potentiel mais jouant un rôle important à l'échelon régional et en termes d'équité territoriale, est délicate ;
- l'optimisation des intermodalités avec les services urbains de transport par l'aménagement de pôles d'échange que mène Bordeaux Métropole avec ses partenaires ;
- et bien sûr la capacité financière des différents partenaires à mener des projets coûteux dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, et notamment pour hiérarchiser nos actions sur les pôles d'échange, définir plus précisément les besoins de développement de l'offre ferroviaire sur le périmètre de la métropole (infrastructure, schéma de desserte, tarification, pôles d'échange...), en étroite collaboration avec les services de cette dernière, il nous est nécessaire de collaborer étroitement avec la Région Aquitaine.

En étroite collaboration avec les services de cette dernière, il est possible aujourd'hui de proposer une démarche en deux temps :

1 – Premier temps : une convention ciblant la voie ferrée de ceinture

Dans cette perspective, et dans un premier temps pour une bonne articulation avec l'étude conduite par SNCF Réseau (regroupement évoqué plus haut de RFF et des services infrastructures de la SNCF) relative à l'exploitation de la ligne du Verdon, l'étude visée par la présente convention a pour objectifs d'examiner la trame de points d'arrêts de la Voie ferrée de ceinture (VFC) de l'agglomération bordelaise, d'analyser la possibilité de la faire évoluer, notamment par l'ajout des arrêts potentiels du Bouscat ou de la Médoquine à Talence, et d'évaluer les conséquences de ces mesures, en particulier sur la fréquentation de la ligne.

Sur la base de cette étude de potentiels de fréquentation et des éléments de l'étude d'exploitation menée par ailleurs, l'objectif in fine pour les autorités organisatrices de transport est d'identifier les marges de manœuvre pour l'amélioration de la desserte entre Parempuyre, Pessac et la gare Saint-Jean en re-questionnant si besoin la trame actuelle des points d'arrêts ferroviaires.

Les conclusions de cette première phase d'étude sont attendues au 1^{er} semestre 2016.

2 – Second temps : une analyse globale sur l'ensemble de la Métropole

Dans un second temps, une étude globale sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole sera menée afin d'identifier le potentiel de voyageurs pour chacune des gares et haltes ferroviaires et préciser les rôles respectifs de chaque pôle d'échange pour une interconnexion efficace des réseaux de transport et une desserte performante des territoires. Cette analyse globale s'appuiera sur les mêmes principes méthodologiques que pour la voie ferrée de ceinture. **Cette seconde étape devra faire l'objet d'un deuxième accord partenarial avec la Région.**

Ces deux phases d'étude constitueront une aide à la décision pour définir la position de Bordeaux Métropole en termes de priorité et de hiérarchisation des pôles d'échange mais aussi des investissements à réaliser sur les infrastructures au regard des potentiels de voyageurs et des services à offrir.

Les analyses menées comporteront deux horizons d'études distincts :

- Un horizon « court terme » intégrant la réalisation de la LGV SEA (Ligne à grande vitesse Sud Europe atlantique), la reconstitution du triangle des échoppes à Pessac, les scénarios de développement de l'offre Train express régional (TER), notamment sur la ligne Bordeaux-Le Verdon, et la réalisation de la 3^{ème} phase du tramway de Bordeaux (2017/2020).

- Un horizon « moyen terme » intégrant le projet GPSO et le développement de l'offre de transport urbain dans le cadre du SDODM (2025/2030).

En ce qui concerne la première étude, objet de la présente convention, la Région Aquitaine en assurera la maîtrise d'ouvrage en lien avec Bordeaux Métropole et sera financée à parité par la Région et Bordeaux Métropole.

Le coût estimé de l'étude est de 80 k€. Le coût pour Bordeaux Métropole s'élève donc à 40 k€. Cependant ce coût sera définitivement fixé lorsque les offres des prestataires seront connues ; la convention pourra alors être amendée par voie d'avenant.

La Région Aquitaine et Bordeaux Métropole conviennent également de financer à parité l'étude suivante qui portera sur la globalité du territoire Métropolitain. Ce projet fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2011/0250 du Conseil de Communauté du 29 avril 2011 relative au Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains approuvant les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements et autorisant le lancement des études de faisabilité sur 4 secteurs ;

VU la délibération 2013/0571 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2013 sur les études stratégiques de l'étoile ferroviaire de Bordeaux pour répondre à la question du contournement ferroviaire de Bordeaux ;

VU la délibération 2013/0887 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 sur la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les enjeux d'intermodalité entre les réseaux (Ter, tramway, bus, cars...) sont à privilégier pour offrir des alternatives performantes à l'utilisation individuelle de la voiture et que la multimodalité constitue un facteur d'optimisation de l'offre au sein du périmètre des transports urbains ;

DECIDE

Article 1 : les termes de la convention pour l'étude d'analyse de la trame de points d'arrêts de la voie ferrée de ceinture de l'agglomération sont approuvés ;

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention de financement pour l'étude d'analyse de la trame de points d'arrêts de la voie ferrée de ceinture de l'agglomération ;

Article 3 : les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport des exercices 2015 et suivants au chapitre 65, article 65732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

M. MICHEL LABARDIN